

CHARTRE DES BENEVOLES DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cette charte, conçue par la « Commission Education » de l'AFC est destinée à consigner les engagements des bénévoles dans l'intérêt des enfants qui leur sont confiés. Elle est remise pour accord et signature à chaque bénévole contribuant pour cette activité au sein de l'Association.

L'accompagnement scolaire est destiné d'une part aux écoliers et d'autre part aux collégiens afin de les aider à progresser dans les domaines scolaires pour lesquels ils rencontrent des difficultés.

Il est assuré par des bénévoles et/ou par des étudiants rémunérés, à des horaires et en des lieux différents : de mi septembre à mi juin.

La « Commission Education » composée de 4 bénévoles a été créée pour gérer et veiller au bon fonctionnement de l'accompagnement scolaire : 2 responsables de l'activité auprès des écoliers et 2 auprès des collégiens. Elles sont en charge de :

- la gestion des inscriptions ;
- la réception des paiements ;
- la répartition des bénévoles en fonction des besoins, notamment des remplacements ;
- l'organisation des réunions de bilan entre bénévoles dès que nécessaires. Egalement avec les parents.

Tous les bénévoles s'engagent à :

- adhérer à l'association moyennant le paiement de la cotisation ;
- assurer la totalité du temps de prise en charge des enfants accompagnés ;
- compléter pour chaque écolier, à l'issue de chaque séance, une fiche de suivi reprenant le travail effectué et les difficultés rencontrées (scolaires ou comportementales) ;
- demander régulièrement aux parents les résultats scolaires de leurs enfants afin de maintenir une communication bénéfique réciproque ;
- veiller au respect par les enfants des engagements pris lors de leur inscription, notamment de leur signature du contrat écolier (assiduité, respect des horaires, des bénévoles, des autres enfants, du matériel et des lieux) ;
- observer les règles d'hygiène et de sécurité applicables par tous ;
- alerter la Commission Education en cas de difficulté avec un enfant pour convenir d'un rendez-vous avec sa famille afin de prendre si nécessaire une décision collégiale.

- Chaque séance, sur tous les sites occupés, se déroule sous le contrôle d'un(e) responsable du suivi administratif des présences et absences des bénévoles et des enfants, tant le jour de ladite séance qu'en anticipation d'un potentiel remplacement.

Est aussi à sa charge, le jour de la rentrée, le recueil des documents obligatoires demandés aux parents lors de l'inscription.

Charenton, le

Signature du bénévole :